

Conférence du 2.02 2015

## **Mon résumé** – Pardon et réconciliation

Mon analyse s'appuie sur l'expérience vécue en tant que ressortissante d'un pays qui a été colonisé par la Belgique. La question du pardon n'a jamais été soulevée par la Belgique officielle.

### Le Pardon :

1- Il existe une approche religieuse et morale lorsqu'il est question de régler un conflit entre deux personnes ou de petits groupes. Une partie demande pardon, l'autre partie accepte de l'accorder au nom de valeurs humanistes d'amour du prochain par exemple. Puis vient la réconciliation. Pour pardonner il faut aussi de l'empathie...et la ferme volonté de ne plus reproduire les mêmes fautes.

2-Entre les Etats et dans le cadre des souffrances infligées ou subies par les populations à cause de l'interventionnisme des Etats à travers des guerres par exemple, le pardon, me semble-t-il, s'appuie sur le droit car il s'agit d'intégrer dans la démarche des intérêts d'Etat. Le droit devient garant du pardon collectif puisqu'il va apporter des réparations équitables gages de paix et de réconciliation future et durable entre les Etats..

### *Exemples*

Entre **la Belgique et Congo**, à mon avis la question ne se pose pas en termes de pardon mais en termes de respect mutuel en tant qu'Etats souverains et indépendants. C'est ici qu'il y a des difficultés qui perdurent jusqu'à ce jour et qui peuvent expliquer tant de péripéties depuis 50 ans, comme la colère des Congolais lorsqu'ils ont manifesté violemment en 2012 à Bruxelles. La reconnaissance réciproque n'est pas unanime. Les conditions d'une harmonisation durable ne sont pas encore réunies jusqu'à ce jour. La seule fois où formellement l'ancien colonisateur a exprimé une volonté de demande de pardon, c'était lors de la publication du livre de Ludo De Witte sur l'assassinat de Lumumba. Un livre qui accule les officiels..

Nous poserons la question de savoir si cela correspondait à une réelle demande de pardon...

Le cas du **Rwanda** illustre également un autre exemple du processus de pardon et réconciliation. La Belgique dans ce cas-ici a demandé pardon pour les fautes commises lors du génocide de 1994. Par contre le même Rwanda coupable de faits similaires au génocide de 1994 inflige cette fois au Congo ne demande pas pardon au Congolais pour les fautes commises à l'Est par les mouvements rebelles soutenus par le Rwanda...Comment accorder

un pardon à celui qui estime ne pas devoir le demander ? Doit-on forcer l'entente par la raison alors que les cœurs ne sont pas en phase ?

On le voit bien, entre nos Etats le pardon est un long chemin...réalisable certes avec de la bonne volonté, mais fort long car au niveau des individus les blessures sont encore béantes.

### *L'espoir*

Face à tous les arguments des détracteurs qui bloquent les élans de réconciliation il faut des **hommes sages**...ce qui nous fait défaut en Afrique. Il faudra commencer par l'éducation à la base pour bien inculquer certaines valeurs fondamentales aux jeunes.

La Commission Vérité et réconciliation installée en Afrique du Sud au lendemain de la fin du régime d'apartheid, démontre comment le pardon peut valablement accompagner le besoin de justice qui reste indispensable par la soif de vérité. **LA** vérité ! Elle libère, elle apaise, elle réconcilie...Pouvoir tout se dire, pouvoir dénoncer ce qui doit l'être, pouvoir s'engager ouvertement dans ses convictions personnelles, constitue aussi un chemin vers la réconciliation...durable.

Et moi-même, ai-je pardonné à la Belgique pour le Coup d'Etat qui fut fatal à notre famille à cause des conséquences fâcheuses que cela nous a causées ? La Belgique a-t-elle cherché à demander pardon au peuple congolais, que ce soit pour les crimes commis sous le règne de Léopold II, que ce soit pour les dramatiques conséquences résultant des choix politiques qu'elle a opérés par ingérence depuis l'indépendance ?

\*\*\*\*\*

### **Mon CV en très bref**

Sociologue, UCL. Mariée et mère de 4 enfants. J'ai commencé ma vie professionnelle à l'ONU à Genève au HCR. Puis j'ai fait de la recherche à l'UCL chez le Professeur Michel Lechat et à l'ULB chez le Professeur Pierre Salmon.

J'adhère à l'UDPS, parti d'Opposition d'Etienne Tshisekedi ou j'ai occupé successivement de 1990 à 1997 les fonctions de Représentante, puis de Secrétaire Nationale aux Relations Extérieures.

À la chute de Mobutu en 1997, j'entre au Gouvernement de Laurent-Désiré Kabila en tant que Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Nommée la même année Ministre-Résident Ambassadeur Plénipotentiaire de RDC à Bruxelles, Je démissionne en 1998 pour divergence de vues. Depuis 1998 je suis dans l'Opposition à la tête du Mouvement des Démocrates et je suis aussi Présidente de l'asbl Joseph Kasa-Vubu qui s'occupe au Congo de la réinsertion sociale des enfants démunis.

-J'étais candidate à l'élection présidentielle de 2006 et candidate aux législatives de 2011.